



Extrait du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2022

Jeudi 15 décembre 2022 à 19 heures,
le conseil municipal de la Commune de PASSY
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,
à la Mairie de Passy, sous la présidence de Monsieur Raphaël CASTERA, Maire
Date de la convocation du conseil municipal : vendredi 8 décembre 2022

Présents (24) : Raphaël CASTERA-Christèle REBET-Jean FONTAINE- Annette BORDON-
Alain ROGER-Delphine CHATRIAN-Jean-Yves DEMELUN-André THIMJO-Clément
VALENTIN-Vanessa TOURNIER-Jean-Pierre MORIN- Maurice SADZOT-Céline SICOLI-Rémi
KLEIN-Patrick AMADEI- Liliane DUVAL-Renée TRACHEZ-GICQUEL-Taouffig DOUS-Romain
BONNET-Véronique VIZET
Fabrice DUGERDIL-Jacques SARTELET-Alexandre BONNETON-

Absents représentés (8) :

- Belgin CETIN donne pouvoir à Delphine CHATRIAN
- Aurélie LE NAVENAN donne pouvoir à Vanessa TOURNIER
- Claire METRAL donne pouvoir à Annette BORDON
- Bruno VALENTIN donne pouvoir à Clément VALENTIN
- Lisa GROSSET donne pouvoir à Jean FONTAINE
- Ludovic PICHON donne pouvoir à Patrick AMADEI
- Marie-Charlotte AUBRY donne pouvoir à Jacques SARTELET
- André PASTERIS donne pouvoir à Fabrice DUGERDIL
- Jocelyne BERRUEX donne pouvoir à Alexandre BONNETON

Absents : (1) Ludwig BIANCHIN

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. Jean FONTAINE ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Il est attesté du respect de la légalité tant dans l'envoi aux Elus des convocations mentionnant l'ordre du jour, accompagnées des notes de synthèse pour chacune des délibérations, qu'en ce qui concerne la publicité relative à la présente réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h10, procède à l'appel et constate que les conditions de quorum et de convocation du Conseil Municipal sont respectées. Il indique que le conseil peut donc valablement délibérer.

(24) DEL2022-271	Objet	Signature d'une convention avec la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie (SEA) pour la réalisation de travaux sur l'alpage de Platé en 2023
---------------------	-------	--

Nombre de conseillers

En exercice : 33
Présents : 24
Votants : 32

Certifié exécutoire le :

Compte-tenu de sa transmission le :

son affichage du au

Signature d'une convention avec la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie (SEA) pour la réalisation de travaux sur l'alpage de Platé en 2023

VU l'article L.2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal n°DEL2020-11 du 10 juillet 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire pour la signature des actes en la forme administrative ;

CONSIDERANT le souhait de la commune de Passy de réaliser des améliorations pastorales dans les domaines de l'eau et du logement sur l'Unité Pastorale de Platé en 2023, pour le maintien d'une agriculture de montagne dynamique.

Il est proposé qu'une convention de « conseil à membre » soit passée avec la SEA 74 (Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie), spécialiste dans le domaine.

Cette mission, d'un montant de 2 655€ HT représente 4,5 jours de conseil et comprend :

- le conseil pour l'établissement du programme de travaux,
- le montage financier du programme,
- l'aide au choix des concepteurs,
- le suivi financier du programme.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie, pour la réalisation de travaux sur l'alpage de Platé.



Fait à Passy, le 15 décembre 2022
Le Maire, Raphaël CASTERA

Le secrétaire de séance
Jean FONTAINE

A blue ink signature, likely belonging to Jean Fontaine, is written below the text of the secretary of the session.